

-BOXE AMERICAINE-

REGLEMENTATION TECHNIQUE ET SPORTIVE/GRADES & FORMATIONS

Art 1: DEFINITIONS des DIVERSES DISCIPLINES

Disciplines

Dans la catégorie dite des « Boxes Américaines » de compétition, cinq styles de rencontres issues des États-Unis sont regroupées :

- Le **plein-contact** (dénommé « full contact » depuis 1970 et popularisé par la PKA en 1975) qui s'adresse à des pratiquants expérimentés et très entraînés compte tenu de la dangerosité de l'épreuve.
- Le **plein-contact avec low-kick** (« full contact avec low kick ») version d'origine (popularisé par la WKA en 1976) avec coup de pied circulaire en ligne basse avec port de chaussons de boxe américaine - version relancée en 1998 par la Fédération Française de Full-Contact (FFFCDA).
- Le **light-contact international** qui reprend les règles du full-contact où les techniques sont appuyées mais sans recherche de hors-combat.
- Le **médium-contact** développé en France par le groupement WKA-France où les techniques sont dites « lâchées » mais sans recherche de coup dur et contrôle total à la tête.
- Et une particularité française, le **light-contact français** (appelé « soft-contact » par le groupement WKA-France). Cette dernière forme, à la suite d'une recommandation du ministère chargé des sports, est une rencontre d'opposition où les coups sont parfaitement retenus.

Dans ce type de rencontre c'est donc la valeur technique qui est privilégiée, le vainqueur étant celui qui a atteint le plus grand nombre de cibles, et non pas celui qui aurait été le plus efficace sur le plan de la puissance de frappe comme c'est le cas dans le plein-contact, avec une notation spécifique à la technique et à la gestuelle, privilégiée en cas d'égalité.

- Le **semi-contact** (ou « point-fighting »). Cette forme est à assimiler à une forme *d'escrime* (escrime olympique, kendo...) et donc au *karaté sportif japonais*. Dans cette discipline, les compétiteurs se font face et doivent atteindre des cibles autorisées pour marquer des points.

Le nombre de points varie selon l'endroit atteint. Après chaque action, l'arbitre rompt l'échange et valide la touche et le score est affiché au fur et à mesure du combat.

Nous nous localiserons en développant ici, la réglementation technique des trois disciplines de base pratiquées en France à savoir :

PLEIN OU FULL CONTACT avec ou sans Low Kick - LIGHT CONTACT (léger contact)

Et le

SEMI CONTACT



PLEIN OU FULL CONTACT avec ou sans LOW KICK (coup de pied bas)

La Boxe Américaine en « Plein ou Full Contact sans Low Kick » est une discipline de combat Pieds/Poings, où le combattant s'évertue de battre son adversaire sur un ring en reprises de 1 à 2 minutes, par la force, la technique, la tactique et la pleine puissance des coups.

Tous les coups, en pieds ou en poings, sont donnés au dessus de la ceinture, ils sont portés sur des cibles légales autorisées avec un réel impact.

Le boxeur doit se tenir uniquement sur ses deux jambes, aucune autre partie du corps ne doit toucher le sol ou les cordes du ring.

Seuls une esquive ou une projection accidentelle provoquée par un coup ou une bousculade, autorise le contact bref avec les cordes, qui renverront le boxeur sur le praticable, la saisie ou le crochetage de ces cordes est strictement interdit.

Sont autorisés les coups sur les cibles suivantes:

Le devant et le coté de la tête, le devant et le coté du corps, avec les poings.

Le devant, le coté et le dessus de la tête, le devant et le coté du corps, avec les pieds.

Le balayage, intérieur ou extérieur est pratiqué sur la jambe avant, à hauteur ou juste au dessus de la cheville de l'adversaire.

Le coup de poing retourné en revers arrière appelé « Back-Fist » est autorisé.

Le « Full Contact avec Low kick », dans cette discipline, les combattants peuvent frapper les deux jambes de l'adversaire avec un coup de pied circulaire, (jambe avant ou jambe d'appui) à l'intérieur ou à l'extérieur de la cuisse.

Le balayage n'est autorisé que sur la jambe avant, le coup de poing retourné en revers arrière appelé « Back-Fist » est également autorisé.

Le combat se déroule sur un ring, **un(e) arbitre central** s'assure que les règles de combat soient correctement appliquées, il est le premier à monter sur le ring.

Les juges de table estiment la valeur de chaque combattant et les notent sur une feuille de jugement avec des critères bien précis.

Les juges de pieds comptabilisent tous les coups de pieds valides avec un décompte dégressif à l'aide d'une plaquette de **8 coups de pieds obligatoires**, et persistent dans la continuité du comptage au delà des huit coups de pieds réglementaires.

Les résultats sont retranscrits sur un rapport d'arbitrage, par le **chrono/marqueur** à la table des officiels qui comptabilise le tout, round après round, pour l'aboutissement final de la rencontre.

Les juges de tables ou de pieds n'interfèrent en rien dans les décisions de l'arbitre, celui-ci est l'unique directeur des combats

LIGHT CONTACT (léger contact)

La Boxe Américaine dans la version « **Light Contact** » est une discipline de combat Pieds/Poings, où le combattant s'évertue ici de battre son adversaire par la technique, la tactique et la précision des coups contrôlés.



Tous les coups, en pieds ou en poings, sont donnés au dessus de la ceinture, ils sont portés sur des cibles légales autorisées avec une touche légère (light contact). La recherche du K O est interdite, toute violence visant le « hors combat » doit être bannie.

Sont autorisés les coups sur les cibles suivantes:

Le devant, le coté et le dessus de la tête, avec les pieds, le devant et le coté avec les poings, le devant et le coté du corps.

Le balayage, intérieur ou extérieur est pratiqué sur la jambe avant, à hauteur ou juste au dessous de la cheville de l'adversaire ou la tranche de pied.

Le coup de poing retourné en revers arrière appelé « Back-Fist » est strictement interdit.

Le combat se déroule sur une aire à même le sol, tatami ou tapis puzzle (le Ring pour les moins de 12 ans est strictement interdit, sauf en démonstration) **un arbitre central** s'assure que les règles de combat soient correctement appliquées, il est le premier à être sur la surface de combat.

Les juges de table estiment la valeur de chaque combattant et les notent sur une feuille de jugement avec des critères bien précis.

Les juges de tables n'interfèrent en rien dans les décisions de l'arbitre, celui-ci est l'unique directeur des combats.

Les résultats sont annoncés par trois ou quatre juges placés autour, sur ces feuilles de jugement, **il n'y a pas de juge de pied.**

SEMI CONTACT

Le **Semi Contact** est une discipline associée de la Boxe Américaine dans une version de combat Pieds/Poings, où le combattant s'évertue ici de battre son adversaire par la technique, la tactique et la précision des coups portés contrôlés*.

Tous les coups, en pieds ou en poings, sont donnés au dessus de la ceinture, ils se portent sur des cibles légales autorisées, cette discipline concerne les adultes, les ados et les enfants dans des règles adaptées à la catégorie du pratiquant, spécifiques et différentes selon le cas.

Pour les adultes* : de junior à senior en **touche contrôlée à la tête, plein contact au corps.**

Pour les enfants, vétérans: benjamin, minimes, cadet : Touche **contrôlée sur tout le corps (le hors combat formellement interdit, est sévèrement sanctionné).**

Pour les poussins et pupilles : **Aucun coup ne doit être porté à la tête, les coups au corps sont totalement contrôlés**

Sont autorisés les coups sur les cibles suivantes: Le devant et le coté de la tête, le devant et le coté du corps.

Le balayage, intérieur ou extérieur est pratiqué sur la jambe avant, à hauteur ou juste au dessous de la cheville de l'adversaire ou la tranche de pied.

Le coup de poing retourné en revers arrière appelé « Back-Fist » est strictement interdit.

Le combat se déroule sur une aire à même le sol, tatami ou tapis puzzle (le Ring pour les moins de 12 ans est strictement interdit), sauf en démonstration) **un arbitre central** s'assure que les règles de combat soient correctement appliquées, il est le premier à être sur la surface de combat et attribut les points



Les juges de table estiment la valeur de chaque combattant et surveillent le bon déroulement du combat, ils n'ont pas de feuille de jugement et il n'y a pas de juge de pied.

Les juges de tables n'interfèrent en rien dans les décisions de l'arbitre, celui-ci est l'unique directeur des combats.

Art 2: LA REGLEMENTATION TECHNIQUE AUTORISEE

Techniques de poings

Coups de poing usuels :

- **Direct** (*straight-punch* en anglais) : coup de poing direct de forme rectiligne.
- Coup de poing direct « long » : le **jab** (coup de poing direct du bras avant) et **cross** (coup de poing direct du bras arrière).
- Coup de poing direct « court » (**short straight-punch** en Anglais) utilisé à distance rapprochée.
- **Crochet** (*hook-punch* en anglais) : coup de poing circulaire et le **swing** (appelé également *stick-punch* en anglais) : coup de poing circulaire large.
- **Uppercut** (ou *undercut* en anglais).
- **Overcut** (ou *overhand-punch* et aussi *drop* en Anglais).

Coups de poing moins usuels :

- **Back-fist** (ou *reverse* en anglais) : coup de poing en revers.
- **Spinning back-fist** (ou *turning back-fist*) : coup de poing en revers retourné.
- **Jump-punch** (ou *superman-punch*) : coup de poing en sautant.

(*) Autorisé chez les professionnels mais pas dans tous les pays.

N.B. : **Cross-counter** : se présente comme un contre qui croise le bras adverse. Ce dernier peut être un coup de poing direct (jab ou cross), un semi-crochet (half-kook) ou un coup de poing plongeant (overcut).

Un coup de pied circulaire (*roundhouse-kick*) en Full-contact professionnel

Coups de poing hybrides

Half-hook : *semi-crochet* en Français, coup de poing circulaire à mi-chemin entre un direct et un crochet.

- **Half-uppercot** : *semi-uppercot* en Français, coup de poing rectiligne à mi-chemin entre un direct et un uppercut.
- **Bolo-punch**: coup de poing circulaire (mi-crochet/mi-uppercot).L



Techniques de pieds

Coups de pied usuels

- **Front-kick** : coup de pied direct de forme rectiligne ou circulaire. Il est de forme « pistonnée », *push-kick* (pushing-kick) ou de forme « fouettée », *front snap-kick*.
- **Side-kick** : coup de pied de côté.
- **Semicircular-kick** : coup de pied en diagonale ou "diagonal-kick" ou "forty-five degree roundhouse-kick".
- **Roundhouse-kick** : coup de pied circulaire. Deux hauteurs de frappe : coup de pied médian (*middle-kick*) et coup de pied haut (*high-kick*) ;
- **Reverse-kick** : coup de pied circulaire inversé ou crocheté ("hook-kick").
- **Back-kick** : coup de pied en arrière.
- **Sweeping** (ou *footsweep* en anglais) : coup de pied de balayage.

N.B. : Usuellement, les **coups de pied circulaires** (*roundhouse-kick*) portent les noms suivants :

- **Middle-kick** : coup en ligne moyenne (sur le tronc et les bras)
- **High-kick** : coup en ligne haute (niveau de la tête).
- **Low-kick** : coup de pied bas autorisé uniquement dans la version du "full-contact avec low-kick".

TRADUCTION: TECHNIQUES USUELLES AUTORISEES (en français)

Sans Low Kick

▪ PIEDS :

- **Coup de pied de face** : Coup de pied exécuté directement vers l'avant avec la pointe, le dessous ou le talon du pied.
- **Coup de pied de côté** : Coup de pied exécuté latéralement avec le dessous du pied (talon ou tranchant).
- **Coup de pied circulaire** : Coup de pied exécuté suivant une trajectoire circulaire avant avec le dessus du pied.
- **Coup de pied retourné direct** : Coup de pied exécuté après un mouvement de rotation du corps, directement vers l'arrière avec le talon, le bol ou le plat du pied.
- **Coup de pied en revers** : Coup de pied circulaire exécuté de l'intérieur vers l'extérieur avec le talon ou le plat du pied.
- **Coup de pied retombant** : Coup de pied exécuté en frappant de haut en bas avec le talon ou le plat du pied.
- **Coup de pied en croissant** : Coup de pied circulaire exécuté avec l'intérieur ou l'extérieur du pied en position fléchie ou tendue.
- **Coup de pied vertical** : Coup de pied exécuté de bas en haut, souvent pratiqué à la tête lorsque l'adversaire est courbé vers l'avant ou de face dans le ventre.
- **Tibias** : En coup de pied circulaire, toujours au dessus de la ceinture, corps ou tête.
- **Balayages** : Fauchage de la jambe avant, face intérieure ou extérieure, donné sur ou juste au dessus de la cheville, avec le plat ou le tranchant du pied. (N'est pas considéré comme un coup de pied)

Toutes ces techniques de coups de pieds peuvent s'effectuer retournées ou sautées.



Avec Low Kick

- **Coup de pied circulaire** : Donné dans la cuisse de l'adversaire façon « Round Kick » (talon ou le chassé de face dans la cuisse ou genou, est interdit).
 - **Tibias** : En coup de pied circulaire, corps, tête ou jambe (dans le déplacement).
 - **Balayages** : Fauchage de la jambe avant, face intérieure ou extérieure, donné sur ou juste au dessus de la cheville, avec le plat ou le tranchant du pied. (N'est pas considéré comme un coup de pied)
 - **Blocages** : Bloquer en levant la jambe avec le genou (Strictement interdit en Full sans Low Kick)
- **POINGS** :
- **Crochet** : Coup donné suivant une trajectoire circulaire, donné à mi-distance ou en corps à corps avec la tête des métacarpes.
 - **Direct** : Coup donné avec le devant des poings (tête des métacarpes) suivant une trajectoire rectiligne.
 - **Uppercut** : Coup donné de bas en haut, suivant une trajectoire verticale ou oblique, délivré à mi-distance ou en corps à corps.
 - **Coup de poing sauté** : Direct du bras arrière avec une extension et une propulsion vers l'avant (le buste reste droit)
 - **Back-fist** : Coup de poing arrière retourné en revers, exécuté avec le dessus de la main, bras tendu ou fléchi.

Art 3: LES AUTRES TECHNIQUES AUTORISEES

a) LES BALAYAGES :

Les balayages sont autorisés mais ne doivent pas être précédés ni provoqués par une saisie ou une poussée.

Ils s'effectuent sur le côté externe et interne de la protection du pied avant de l'adversaire, au niveau du sol ou juste sur la cheville.

La surface de frappe autorisée pour cette technique est le dessous du pied, le balayage n'est pas comptabilisé comme un coup de pied.

Le balayage peut être suivi d'un coup à condition que celui-ci soit porté avant qu'une quelconque partie du corps de l'adversaire, autre que ses pieds, ne touche le sol.

Frapper un adversaire au sol est une faute très grave qui est sanctionnée par l'arbitre et, suivant le cas et son incidence, par la commission de discipline de la FBA DA.

b) LES ESQUIVES et les PARADES

L'esquive : Elle consiste à enlever la surface visée (la cible) par le coup « poing ou pied » à l'aide d'un mouvement ou d'un déplacement.

On rencontre deux types d'esquive ;

- L'esquive statique qui consiste à retirer la cible sans déplacement. (ex : retrait de buste)
- L'esquive dynamique ou parade qui consiste à retirer la cible par le déplacement de l'un ou des deux appuis.



c) LA DEFENSE

La défense en boxe se résume par un ensemble d'actions destiné à faire échec à l'offensive adverse, comprenant les blocages de coups, les déviations de coups, les esquives de coups, les déplacements (mobilité pour ne pas être atteint) et les actions de neutralisation.

Se garantir contre les attaques adverses est un des trois objectifs principaux à atteindre dans les sports de combat de percussion, d'attaquer les cibles adverses et d'utiliser l'action adverse à son propre avantage.

On distingue plusieurs objectifs de défense :

➤ La défense dite « classique » qui a pour but d'annihiler l'action adverse (ex. : « couverture », parade bloquée, parade opposition...).

➤ La simple mise en sécurité de ses propres cibles, est quelquefois réalisée en urgence (dite défense passive : couverture neutre, blocage neutre, encaissement, etc.).

➤ La réalisation d'actions destinées à utiliser l'activité adverse à son avantage, appelée, défense active : le blocage déviant ou la « parade chassée » dans le but de déséquilibrer, le blocage absorbant, l'esquive (pour ces trois formes liés à des ripostes simultanées), puis le coup d'arrêt suivi également d'une riposte,

➤ La mise en difficulté de réalisations offensives adverses (par le raccourcissement ou l'augmentation de la distance, par le verrouillage des armes adverses, par une déstabilisation à base de techniques de menace, de leurre, de battement, etc.).

Ces deux derniers objectifs nécessitent des qualités d'initiative, d'anticipation et d'à-propos. Le but à atteindre serait d'être capable de défendre et de contre-attaquer (riposter) dans toutes les positions avec le moindre risque.

Art 4: ZONES DE FRAPPES ET COMPORTEMENTS NON AUTORISES

Avec ou Sans Low Kick

- Attaquer la gorge, les parties génitales, le dos, derrière la tête (nuque), les jambes* sans Low Kick, (autorisé avec*).
- Attaquer ou bloquer avec le genou, le coude... (le blocage avec le genou est uniquement autorisé en kick, mais il est interdit d'attaquer avec.)
- l'arête de la main, le pouce et les épaules, donner des coups de tête.
- S'enfuir, tourner le dos, lutter, esquiver au dessous de la ceinture.
- Attaquer un adversaire tombé ou encore au sol, qui a une main ou un genou au sol.
- Quitter l'aire de combat.
- Attaquer un adversaire pris dans les cordes.
- Continuer alors que les commandements (STOP) ou (BREAK) ont été formulés, ou après la fin du round.
- Huiler excessivement le visage ou le corps.



Art 5: LA REGLEMENTATION SPORTIVE

A) L'ARBITRE / LES JUGES (Polyvalence et mixité totale, dans les trois disciplines)

Le plein ou full contact

SOUVERAINETE DE L'ARBITRE et de son ARBITRAGE

Un(e) arbitre central se trouve sur le ring pendant toute la durée du combat avec les boxeurs, l'arbitre a en charge de faire respecter toutes les règles de combats et veille à la sécurité des combattants.

Il est le directeur de combats ! Sur n'importe qu'elle surface praticable (en plein, en light ou en semi contact... Ring, tatami ou tapis puzzle).

Il peut sanctionner par un, voire deux points de pénalité ou disqualifier en light, en semi ou full contact sans l'avis des juges, un combattant fautif.

Sauf l'intervention exceptionnelle, du DO* ou du médecin qui devient prioritaire sur la santé d'un boxeur, dont l'attitude suspecte aurait échappé à la clairvoyance de l'arbitre.

Toutes les reprises, dénommées aussi « rounds » sont jugés par 3 voire 4 personnes majeures ou 5 exceptionnellement (homme ou femme), installés à une table, sur les bords extérieurs de trois ou des quatre cotés du carré que forme le ring appelés ; **Juges de table**, ils n'interfèrent en rien dans les décisions de l'arbitre.

Dans les coins neutres, sur les bords extérieurs du ring sont installés debout les **Juges de pieds**, hommes ou femmes majeures, ils n'interviennent en aucune façon sur les décisions des juges de table ni sur celles de l'arbitre. **(Pour le full contact)**

Pour la vérification des équipements obligatoires avant un combat, exceptionnellement lorsque l'arbitre est une femme pour un combat d'homme, elle fera appel aux deux juges de pieds ou tables (hommes) pour examiner intégralement les combattants.

Les juges de pieds, de tables ou le marqueur sont également qualifiés pour l'arbitrage.

***DO : Délégué Officiel**

Pour le light contact

Les juges de tables sont installés sur les bords extérieurs de trois ou des quatre cotés du carré que forme la surface praticable (Tatamis ou tapis puzzle), ils jugent l'ensemble et n'interfèrent en rien dans les décisions de l'arbitre. Il n'y a pas de juges de pieds.

Pour le semi contact

Toutes les reprises, dénommées aussi « rounds » sont surveillées par 3 personnes majeures ou 5 exceptionnellement (homme ou femme), appelés « **juges de table** » parce que, installés à une table, sur les bords extérieurs de trois ou des quatre cotés du carré que forme la surface praticable, ils n'interfèrent en rien dans les décisions de l'arbitre, qui gère la validité du combat et des points acquis.

Exceptionnellement, ils s'expriment en levant la main, pour un point ou une faute qui aurait échappé l'appréciation de l'arbitre, celui-ci abonde dans leur sens ou maintient sa décision. (Sauf pour des raisons de sécurité)

Il n'y a pas de juges de pieds.



B – LES JUGES (en full ou en light)

Chaque juge attribue, à l'issue de chaque reprise, des notes qu'il porte sur son bulletin de jugement sans rature, ni modification, si rature il y a, le juge concerné devra demander un nouveau bulletin, recopier l'original sans rature et transmettre les deux exemplaires au D O en fin de rencontre.

A la fin de la rencontre, en fonction de ses notes, chaque juge inscrit sa décision finale sur son bulletin de jugement qui est ramassé par l'arbitre central et qui les remet au D O à la table de marque. Celui-ci fera proclamer le vainqueur

- MODALITE DE JUGEMENT

Le D O vérifie le décompte et donne la décision à l'arbitre central.

- le jugement est basé sur l'évaluation entre les deux combattants, les coups comptabilisés ou retenus doivent être des touches franches et puissantes sur les surfaces autorisées (face et buste), le dos interdit.
- Le juge appréciera la dominance de l'un ou de l'autre, il en sortira l'individualité dominante de cet ensemble.
- Elle peut être très caractérisée ou infime, d'où l'importance de la vigilance, la concentration et la notation des juges.
- La touche franche est un coup porté avec les poings ou les pieds, si celui-ci n'a pas été bloqué ou esquivé par l'adversaire.
- A la fin du combat, le marqueur avec le DO comptabilisent tous les points positifs et décomptent les pénalités (chaque pénalité décompte 1 point).
- En cas d'égalité, le « kicker » (Donneur de coups de pieds) aura la prédominance, il sera donc proclamé vainqueur.
- Si une égalité persiste encore, **il appartiendra à l'arbitre central de rendre sa décision** : Il déclare **seul** le vainqueur ! Ou il impose **seul**, un round supplémentaire (s'il ne s'agit pas d'un championnat du monde « ne jamais excéder 12 rounds », **sinon il devra seul, proclamer le vainqueur !**).

Cinq notes peuvent être exprimées par les juges de tables

Deux notes par round sont appliquées par les juges de tables + 3 notes pour le compté debout :

- 10 (round gagné) contre 9,5 (faible dominance)
- 10 contre 9 (dominance)

Ou

- 👊 10 contre 8,5 (une première fois comptée debout)
- 👊 10 contre 8 (une seconde fois comptée debout)
- 👊 10 contre 8 (un boxeur tombé au sol)

Le 10-10 (match nul) doit être proscrit ou évité au maximum.

Lorsqu'un boxeur est compté debout, le contrat des 8 coups de pieds est modifié, car diminué :

7 coups de pieds seront validés sur le comptage de ce round, 6 s'il y en a un second. Exceptionnellement 5 et 4 au maximum, si le comptage se reporte sur l'adversaire (ou alternativement) dans le même round. Les suivants seront de 8.

(Le chronomètre ne s'arrête pas)



Le bulletin de jugement doit être rempli, signé et sans rature.

Derrière ce bulletin des juges de table, placés sur les mêmes cotés latéraux que les juges de pieds, figurera le « nombre total de coups de pieds donnés » ou « – de coups de pieds du coin rouge ou bleu ».

Qu’auront préalablement indiqué verbalement les juges de pieds à chaque fin de round.

Exemple ; Il manque 2 coups de pieds coin rouge, le juge de table inscrira derrière son bulletin, « -2 PR » (moins 2 pieds rouges) ou 17 coups de pieds ont été donnés au coin bleu, il inscrira « 17 PB » (8 plus 9 = 17 pieds bleus).

Ces bulletins seront ramassés à chaque fin de reprise par l’arbitre central et remis à la table de marque.

- LES JUGES DE PIEDS

Ils sont au nombre de deux, (appelé antérieurement « compteurs de pieds ») leur rôle est essentiel dans la poursuite et la finalité du combat, round après round.

Placés aux coins neutres sur les bords extérieurs du ring, munis d’une plaquette, ils décomptent d’une manière dégressive, **les 8 coups de pieds obligatoire « Validés » par round, (sauf pour un ou deux « compté debout X 2 » voir ci-dessus)** pour le coin bleu pour l’un et le coin rouge pour l’autre.

Le coach de chaque coin respectif peut ainsi suivre l’évolution et recadrer « son poulain » pendant la minute de repos.

Si l’un des combattants n’a pas atteint ce nombre de coup de pieds imposés, il doit les récupérer le round suivant.

Si dans la reprise suivante il n’a pas rééquilibré le nombre de coups de pieds, **il sera déclaré perdant.**

Exemple ; 7 coups de pieds le 1^{er} round, il devra donner 9 coups de pieds (8 + 1 = 9) le round prochain, pour poursuivre le combat.

S’il y en a 6 dans le round, il devra donner 10 coups de pieds (8 + 2 = 10) le round prochain.

Mais chaque coup de pied manquant fait inscrire à la table de marque, « 1 point de pénalité » qu’il conservera jusqu’à la fin du combat et qui viendra ou viendront en déduction des points positifs du match.

Si le contrat des coups de pieds est respecté, le juge de pieds pose sa plaquette et poursuit le comptage des coups de pieds jusqu’à la fin de chaque round.

Pour cela, il sera équipé d’un compteur à impulsion mécanique ou digital qu’il tiendra dans sa main, il l’actionnera pour chaque coup de pied valide, au-delà des 8.

A la fin de chaque reprise il annoncera verbalement au juge de table situé à coté en se déplaçant vers lui sans crier et vérifiera que ces indications ont bien été reportées derrière la feuille!

RAPPEL : autre exemple ; « coin rouge, 20 coups de pieds (ce qui fait 8 + 12 coups de pieds) » le juge de pied annoncera (20 PR), que le juge de table inscrira derrière son bulletin.

Ou

« Il manque 3 coups de pied dans le coin bleu » le juge de pied annoncera (-3 PB) que le juge de table inscrira derrière son bulletin, dans ce cas il fera également savoir à l’arbitre central que le coin bleu est en retard de 3 coups de pieds.



Les coups de pieds supplémentaires ne sont pas comptabilisés en bonus, seuls les manquants sont en pénalités, mais cette façon de noter le nombre de coups de pieds évite des erreurs, en cas d'égalité pour départager les combattants.

Aucun arbitre, juge de pied ou de table, ni marqueur n'est autorisé à quitter sa place, sauf cas exceptionnel.

C'est le D.O qui autorisera une absence momentanée, un remplacement ou un échange de compétence.

Le D.O est seul habilité à régler tous différends extérieurs à la surface de combat, signalé par un juge ou arbitre qui lèverait la main, sollicitant ainsi son intervention.

Art 6: LE REGLEMENT MEDICAL

Chaque boxeur doit avoir son propre passeport sportif, avec les examens médicaux appropriés ; Celui-ci devra être présenté à chaque contrôle et procédure de pesée.

Les combattants auront au préalable, convenus aux exigences médicales, à savoir :

Examens médicaux obligatoires :

- **Un certificat médical d'aptitude pour la saison en cours valable un an calendaire pour tous les certificats médicaux, à la date de l'établissement du certificat médical.**
(Exemple : le certificat médical est établi le 17 aout 2013, il sera valable jusqu'au 16 aout 2014 à minuit.)

Et : Selon la classification du combattant, apprécié par le médecin spécialiste.

- **Un fond d'œil (valable 1 an calendaire)**
- **Un électrocardiogramme interprété (valable 1 an calendaire)**
- **Un test d'effort sera exigé, pour les classes « A » (et fortement conseillé) une échographie.**

IMPORTANT : Tout boxeur n'ayant pas souscrit à ces exigences médicales ne pourra pas combattre.

- LE MEDECIN

Un médecin doit obligatoirement être présent au bord du ring pendant toute la durée de la manifestation.

Le médecin ainsi que le service de secours devront donner les soins en cas de besoin, tant aux combattants, qu'aux officiels le cas échéant ainsi qu'aux spectateurs de la rencontre.

Le médecin et le service de secours ne devront quitter la salle que lorsqu'elle sera totalement évacuée.

Lors de la pesée, le médecin examinera avant la rencontre chaque combattant et le considèrera apte ou pas, à participer à la rencontre.

Le médecin peut examiner et soigner le combattant durant la minute de repos s'il le désire, ou à la demande de l'arbitre.



ART 7 : LES FORMALITES ADMINISTRATIVES et CONJONCTURELLES

A) LES AUTORISATIONS PARENTALES sur le sol Français et à l'étranger (Light et semi contact)

Il est **OBLIGATOIRE** que les parents ou tuteurs légaux, fournissent une autorisation parentale et de soins, pour chaque enfant mineur qui s'adonne à la compétition, même dans une fédération autre que la FBA DA.

Seul ce modèle ci-dessous, d'autorisation parentale et de soins de la FBA DA dûment renseigné, sera accepté pour toutes compétitions ou démonstrations en France ou dans les pays francophones.



(Joindre IMPERATIVEMENT à ce document, la photocopie de la carte d'identité du tuteur ou représentant légal de l'enfant, au besoin celle de l'accompagnant.)

AUTORISATION PARENTALE et de SOINS (Moins de 18 ans)

Je soussigné (Le père, la mère, le tuteur légal)..... (1), autorise (Mon fils, ma fille).....(1) à s'adonner à (la Boxe Américaine/Full contact/ Kick/Muay thai/ K1 ou toutes autres disciplines associées).

Accepte de faire pratiquer tous soins et/ou toutes interventions chirurgicales nécessaires, en cas d'accident en France ou à l'étranger.

Que ce soit au cours d'un simple déplacement et/ou sur toutes aires de combats, pour un gala, un interclubs, une démonstration ou une compétition officielle, (visé par cet accord parental, spécifique à la compétition de la Saison 2014/2015), si un des parents ou responsable légal ne serait pas joignable dans les délais impartis.

En cas de refus de soins, d'une intervention chirurgicale nécessaire, même bénigne, ou la non approbation de cette close, par le représentant, tuteur légal ou accompagnant du combattant(e), au moment des faits.

Aucune responsabilité ne pourrait être retenue, ni poursuite engagée envers la FBA-DA ou autre fédération, ni le club accueillant, le club organisateur ou un des membres de ces associations précitées.

NB : La simple signature de cette fiche donne accord sur cette convention

(1) Rayer les mentions inutiles

Faire précéder la signature de la mention,

« Le père, la mère, etc... Lu et approuvé **SIGNATURE**»



Pour toute manifestation ou rencontre officielle se déroulant à l'étranger, dans un pays non francisé, une double autorisation parentale et de soins (**indissociable**) dûment renseignée, sera exigée par la FBA DA.



DOCUMENT INTERNATIONAL

(Joindre IMPERATIVEMENT à ce document, la photocopie de la carte d'identité du tuteur ou représentant légal de l'enfant, au besoin celle de l'accompagnant.)

AUTORISATION PARENTALE et de SOINS (Moins de 18 ans)

Je soussigné (Le père, la mère, le tuteur légal)..... (1), autorise (Mon fils, ma fille).....(1) à s'adonner à (la Boxe Américaine/Full contact/ Kick/Muay thai/ K1 ou toutes autres disciplines associées).

Accepte de faire pratiquer tous soins et/ou toutes interventions chirurgicales nécessaires, en cas d'accident en France ou à l'étranger.

Que ce soit au cours d'un simple déplacement et/ou sur toutes aires de combats, pour un gala, un interclubs, une démonstration ou une compétition officielle, (**visé par cet accord parental, spécifique à la compétition de la Saison 2014/2015**), si un des parents ou responsable légal ne serait pas joignable dans les délais impartis.

En cas de refus de soins, d'une intervention chirurgicale nécessaire, même bénigne, ou la non approbation de cette close, par le représentant, tuteur légal ou accompagnant du combattant(e), au moment des faits.

Aucune responsabilité ne pourrait être retenue, ni poursuite engagée envers la FBA-DA ou autre fédération, ni le club accueillant, le club organisateur ou un des membres de ces associations précitées.

NB : La simple signature de cette fiche donne accord sur cette convention

(1) Rayer les mentions inutiles

Faire précéder la signature de la mention, « Le père, la mère, etc... Lu et approuvé »

SIGNATURE



INTERNATIONAL DOCUMENT

(You must ABSOLUTELY enclose, with this document, the copy of the identity card of the child's legal guardian, if need be, the accompanying person's identity card)

PARENTAL PERMISSION AND MEDICAL RELEASE
(Under 18 years old)

I, the undersigned (father, mother, legal guardian)..... (1), allow (My son, my daughter)..... (1) To take part in (American boxing /Full contact/ Kick/Muay thai/ K1 or any other associated sport).

I hereby give consent for my child to receive medical care and / or necessary surgical intervention, in the event of an accident in France or abroad.

Whether it be during a trip and /or on the battle areas, for a gala, an interclub meeting, a show or an official competition (**covered by this parental permission, specific to the competition of the 2014-2015 season**) if one of the parents or the legal guardian could not be reached.

If the legal guardian or the person accompanying the fighter refuses medical care or surgical intervention, even a minor one, or if this clause is not approved at the time of the incidents, no liability could be imputed to the FBA-DA and no prosecution initiated against the FBA-DA or other federations, or against the host club, the organizing club or against one of the members of the aforementioned associations

NB: Simply signing this form means you agree with the terms and conditions.

(1) Delete as appropriate

The signature must be preceded by « the father, the mother...read and approved »

SIGNATURE



**B) LES TABLEAUX PAR AGES ET CATEGORIES DE POIDS, LEURS
APPELATIONS, LA PESEE : (Hommes, Femmes, enfants)**

a) LA PESEE : (Enfants en light contact)

Lors des championnats et des compétitions officielles, les règles suivantes sont appliquées :
Chaque combattant sera pesé durant le temps de la pesée officielle fixée par l'organisateur, **aucun sur classement de poids ne sera autorisé.**

Avant la pesée officielle, les boxeurs auront la possibilité de vérifier leur poids sur des balances annexes.

Ils présenteront le certificat d'aptitude à la compétition de la saison en cours, l'autorisation parentale et de soins de la **FBA DA**, (**pour les vétérans, un électrocardiogramme sera réclamé en plus.**)

Pour les adultes, la pesée sera considérée selon les poids du plein contact, le temps sera de **3 x 2'**, le boxeur présentera au délégué officiel son passeport sportif à jour et renseigné, il combattra selon sa catégorie. La catégorie de poids pour les enfants est calculée de **5 kilos en 5 kilos**, programmée par catégories d'âge, selon le tableau ci-dessous.

b) CATEGORIES D'AGES, DE POIDS et des TEMPS de COMBATS
(Enfants)

La catégorie d'âge est déterminée par l'année de naissance, au 1^{er} septembre de la saison sportive soit ici : (Saison 2014/2015)

LIGHT CONTACT

| POUSSINS M/F | PUPILLES M/F | BENJAMINS M/F | MINIMES M/F | CADETS M/F |
|------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|
| 8/9 ans nés en | 10/11 ans nés en | 12/13 ans nés en | 14/15 ans nés en | 16/17 ans nés en |
| 2004/2005 | 2002/2003 | 2000/2001 | 1998/1999 | 1996/1997 |
| -18 kg | -18 kg | -27 kg | -27 kg | M F |
| -23 kg | -23 kg | -32 kg | -32 kg | -42 kg |
| -28 kg | -28 kg | -37 kg | -37 kg | -47 kg |
| -33 kg | -33 kg | -42 kg | -42 kg | -52 kg -42 kg |
| -38 kg | -38 kg | -47 kg | -47 kg | -57 kg -47 kg |
| -43 kg | -43 kg | -52 kg | -52 kg | -62 kg -52 kg |
| -48 kg | -48 kg | -57 kg | -57 kg | -67 kg -57 kg |
| -53 kg | -53 kg | -62 kg | -62 kg | -72 kg -62 kg |
| -58 kg | -58 kg | -67 kg | -67 kg | -77 kg -67 kg |
| -63 kg | -63 kg | +67 kg | -72 kg | -82 kg +67 kg |
| -68 kg | -68 kg | | -77 kg | -87 kg |
| +68 kg | +68 kg | | -82 kg | -92 kg |
| | | | -87 kg | +92 kg |
| | | | -92 kg | |
| | | | +92 kg | |

| | | | | |
|------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 2 x 1' 45'' repos | 2 x 1' 45'' repos | 2 x 1,30' 45'' repos | 2 x 1,30' 45'' repos | 2 x 1,30' 45'' repos |
|------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|



Un boxeur « enfant » commençant une saison dans une catégorie d'âge, devra la finir dans la même catégorie, la catégorie de poids demeure de rigueur pour l'adulte.

Nota : Pour un championnat de France, le combattant qui sera muni de sa carte nationale d'identité à la pesée **devra être français**. Il en va de même pour toute sélection en équipe de France. La nationalité française ne sera pas exigée pour toute autre rencontre, même pour la Coupe de France.

AUCUN SURCLASSEMENT DE CATEGORIES D'AGE N'EST AUTORISE

C) CATEGORIES D'AGES, CLASSES, TEMPS de COMBATS (Adultes)

A la pesée, le boxeur présentera au délégué officiel son passeport sportif à jour et renseigné, selon sa classification, il combattra :

⊕ 1) **Pour un junior** ; homme : lors des qualifications (3 x 2'), femme : (3 x 1,30'), idem pour les finales, open ou galas.

⊕ 2) **Féminines** :

En classe C ; (3 x 1,30')

En classe B ; lors des qualifications, finales et galas en (3 x 2')

En classe A ; " " " " " " en (4 x 2')

⊕ 3) **Masculins** :

En classe C ; lors des qualifications, finales et galas en (3 x 2')

En classe B ; " " " " " " en (4 x 2')

En classe A ; lors des qualifications, finales de championnat ou d'Open en (5 x 2')

Un boxeur commençant une saison dans une catégorie, devra la finir dans la même catégorie.

Nota : Pour un championnat de France, le combattant qui sera muni de sa carte nationale d'identité à la pesée **devra être français**. Il en va de même pour toute sélection en équipe de France.

La nationalité française ne sera pas exigée pour toute autre rencontre, même pour la Coupe de France.

Un ou une classe « **A élite** » pourra combattre en **5 x 2'**, en rencontre officielle, tel qu'un Championnat de France amateur ou sur un gala.

Celui-ci se déroulera en **7 reprises**, pour un **boxeur professionnel**, en **10 reprises** pour un Championnat d'Europe, et sans excéder **12 reprises** pour un Championnat du Monde.

Lors d'un tournoi, même fractionné par d'autres catégories ou tout autre thème de gala, avec des récupérations de repos additionnés aux temps de repos légaux, il n'augmentera pas les douze rounds dans sa catégorie.

Pour toutes les rencontres, tout les combattants de toutes catégories doivent être IMPERATIVEMENT pesés sur une balance à curseurs (+ou – vingt grammes) ou une balance électronique (+ ou – deux cents grammes), en présence du D O et de l'arbitre de la rencontre.



L'instance organisatrice de la rencontre, fournira deux balances de même type pour éviter tout litige.

✚ La tolérance de poids :

- Ne sera pas acceptée une tolérance de poids, si la pesée a lieu la veille de la rencontre ou dans la matinée.
- Si la pesée a lieu l'après-midi ou en soirée, la tolérance sera de cinq cents grammes (0,500kg).
- En dessous de la limite inférieure de la catégorie de poids, la rencontre peut avoir lieu si la différence de poids entre les deux combattants n'est pas supérieure à l'écart de sa catégorie.
- En cas de dépassement de la limite supérieure de la catégorie de poids, il y aura disqualification du combattant.

Un boxeur commençant une saison dans une catégorie, devra la finir dans la même catégorie.

Il faudra **plus de 24 points**, pour changer de classe en activité pugilistique :

- ❖ De classe « C » (Honneur) pour aller en classe « B »
- ❖ De classe « B » (Espoir) pour aller en classe « A »
- ❖ De classe « A » (Elite) pour évoluer en professionnel. ➤

L'attribution des points s'effectue comme suit :
4 pts (combat gagné), 2pts (match nul), 1 point (perdu)

✚ Les catégories de poids adultes:

PLEIN CONTACT

| JUNIORS MASCULINS | SENIORS MASCULINS | JUNIORS SENIORS FEMININES |
|--------------------------|--------------------------------|--|
| De 18 à 19 ans | De 20 à 35 ans (inclus) | 18/19 ans & de 20 à 35 ans inclus |
| -51 kg | -51 kg Mouche | |
| -54 kg | -54 kg Coq | |
| -57 kg | -57 kg Plume | -45 kg Mouche |
| -60 kg | -60 kg Léger | -48 kg Coq |
| -64 kg | -64 kg Super Léger | -52 kg Plume |
| -67 kg | -67 kg Mi moyen | -56 kg Mi-Légère |
| -71 kg | -71 kg Super Mi-moyen | -60 kg Légère |
| -75 kg | -75 kg Moyen | -65 kg Moyen |
| -81 kg | -81 kg Mi-lourd | -70 kg Mi-lourd |
| -86 kg | -86 kg Lourd-Léger | +70 kg Lourd |
| -91 kg | -91 kg Lourd | |
| +91 kg | +91 kg Super Lourd | |

D) L'EQUIPEMENT

- Les différentes protections composant l'équipement de la boxe américaine doivent convenir à l'homologation de la FBA-DA.
- La tenue devra être décente et propre, appropriée à la pratique de la boxe américaine.
- Le port des bijoux, boucles d'oreilles, bagues, piercings sont formellement interdits pour des raisons de sécurité.



- Tout objet métallique, prothèses diverses (auditives, optiques etc.) seront interdits pour toutes formes de compétitions, démonstrations ou galas.

➤ **Les gants :**

Ils devront être en bon état et homologué par la FBA-DA

Ils pourront être avec lacet ou velcro à 8 ou 10 oz (les deux boxeurs devront avoir la même attache).

Les boxeurs « lourd-léger » à partir de 81 kg porteront **obligatoirement** des gants de 12 oz.

➤ **Les bandages :**

- Les combattants amateurs ont le droit à une bande de coton extensible ne devant pas excéder 2,5 m long et 0,05 m de large ou une bande « Velpeau ».
- Aucune autre espèce de bandage ne pourra être employée, l'emploi de tape, ou de produit similaire est formellement interdit pour les amateurs (classes C ou B)
- Toutefois, un sparadrap de 7,5 cm de long et de 2,5 cm de large peut être posé pour retenir le bandage.

- Pour les classes (A) le bandage croisé est autorisé ainsi que le tape.

Le délégué aux combattants vérifie les bandages avant la mise de gants et les signe afin d'assurer le respect des règles. Il vérifiera les bandages avant et après le combat.

➤ **Les protections obligatoires :**

- Pour les hommes : Protège pieds, protège tibia sans armature, coquille, protège dents et selon la série, un casque olympique sans pommette.
- Pour les femmes : Protège pieds, protège tibia sans armature, (facultatif : coquille anatomique), protège dents, protège poitrine (avec coques individuelles séparées) et casque selon la catégorie.

Toutes les protections, homme ou femme, doivent être passés par un laboratoire type CRIT et avoir le logo CE, tout le matériel doit être homologué par la FBA-DA.

➤ **La tenue :**

Tous les combattants devront porter un pantalon de type « Boxe Américaine », le port de ceinture est obligatoire.

- Lors de tournoi par équipes, les tenues de chaque combattant doivent être identiques.
- Il est formellement interdit d'arborer tous signes religieux, politique, connotation de slogan à caractère raciste, anti sémite, publicité illégale, illicite ou provocante.

- Pour les hommes : Un pantalon de boxe américaine, une ceinture de couleur.

- Pour les femmes : Un pantalon de boxe américaine, une ceinture de couleur avec un tee-shirt ou une brassière.

E) GRADES et FORMATIONS

Tous les passages de grades de la ceinture blanche à la ceinture marron, se délivre dans chaque club par les entraîneurs, eux même titulaire d'un DIF, BF2 ou BF3.

Les grades supérieurs (noire 1^{er} degré et +) sont des diplômes fédéraux délivrés par des cadres diplômés d'états.

Pour prétendre à un grade supérieur (C.N, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} degré... etc) à un DIF ou un DAF :

Les postulants devront témoigner de leurs affiliations d'au moins deux ans effectifs à la FBA DA. ils passeront la formation ou le grade supérieur la troisième année.



GRADES DEBUTANTS (Validés par les instructeurs des clubs affiliés)

Moins de 16 ans

En France, il est d'usage dans les sports de combat depuis les années 1990 d'utiliser les ceintures à section pour les jeunes de moins de 16 ans (blanche-jaune, orange-verte, verte-bleue, bleue-marron). Ce qui permet de rajouter des grades intermédiaires pour des jeunes ayant une pratique précoce. Cette gradation a été mise en place par la WKA-France en 2002. Il existe aussi la ceinture violette, qui se situe entre la ceinture bleue et la ceinture bleue-marron.

| Grade en France | 1 ^{er} grade de couleur | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e | 5 ^e | 6 ^e | 7 ^e |
|--------------------------|---|---|---|--|---|---|---|
| Couleur en France | <u>blanche</u> | blanche-jaune | <u>jaune</u> | jaune-orange | <u>orange</u> | orange-verte | <u>verte</u> |
| Représentation en France |  |  |  |  |  |  |  |

| | 8 ^e | 9 ^e | 10 ^e | 11 ^e | 12 ^e |
|--------------------------|---|---|---|--|---|
| Couleur en France | verte-bleue | <u>bleue</u> | violette | bleue-marron | <u>marron</u> |
| Représentation en France |  |  |  |  |  |

Lors de son passage de grade, le boxeur subira des épreuves techniques orales et des épreuves pratiques.

Il devra se présenter devant ses examinateurs, munis de ses protections pour la partie pratique et d'un casque si un assaut lui ait demandé.

Dans toutes compétitions le port de la ceinture est obligatoire avec les mêmes protections, à l'exception des professionnels qui combattent sans protection céphaliques.

Plus de 16 ans

| Grade en France | 1 ^{er} grade de couleur | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e | 5 ^e | 6 ^e |
|--------------------------|---|---|---|--|---|---|
| Couleur en France | <u>blanche</u> | <u>jaune</u> | <u>orange</u> | <u>verte</u> | <u>bleue</u> | <u>marron</u> |
| Représentation en France |  |  |  |  |  |  |



GRADES SUPERIEURS, TITRES ET COMPETENCES

Grades supérieurs de la FBA DA (3^{ème} année consécutive d'adhésion)

| Grade | 1 ^{er} degré | 2 ^e degré | 3 ^e degré | 4 ^e degré | 5 ^e degré | 6 ^e degré | 7 ^e degré | 8 ^e degré | 9 ^e degré | 10 ^e degré |
|--------------------------------|---|----------------------|----------------------|----------------------|---|----------------------|--|----------------------|---|-----------------------|
| Compétence | Confirmation technique | | Qualification | | Expertise | | Grande expertise | | Doyen | |
| Titre d'entraîneur et de cadre | Moniteur | Professeur | Cadre assistant | Cadre | Expert | | Grand expert | | | |
| Couleur en Occident | Noire | | | | Noire-rouge | | Blanche-rouge | | Rouge | |
| Représentation en Occident |  | | | |  | |  | |  | |

⇒ Formation d'enseignant

En France

En France, dans le cadre d'une fédération et de l'Etat, il existe différents diplômes permettant d'enseigner le full-contact/boxe américaine comme c'est le cas pour le kick-boxing et le muay-thaï.

❶ - **La première catégorie** : *Les brevets d'animateur de club permettent d'enseigner la discipline full-contact/boxe américaine à titre bénévole, ce sont les diplômes dits « fédéraux ».*

Les brevets fédéraux ; (B.F.) sont mis en place par une fédération disposant d'une délégation de pouvoirs ou d'un agrément ministériel dans le cadre de l'article L.211-2 et L.211-3 du Code du Sport :

- **Le B.F.1^e degré ou diplôme d'assistant-instructeur (D.A.F.)** : Il permet d'initier tous les publics sous la tutelle d'un titulaire du B.F.2^e degré ou plus.
- **Le B.F.2^e degré ou diplôme d'instructeur (D.I.F.)** : Il permet un encadrement autonome de tous les publics. Pour être titulaire de ce diplôme, il faut en amont posséder le B.F.1^e degré.
- **Le B.F.3^e degré ou diplôme de professeur (D.P.F.)** : Diplôme d'enseignant de club le plus élevé. Il permet un encadrement autonome de tous les publics. Il sanctionne une connaissance poussée de la discipline tant au niveau technique qu'au niveau de l'entraînement. Ce diplôme, selon la fédération est une qualification de spécialité voire de polyvalence permettant d'enseigner les disciplines appartenant au même groupe (Ex. dans les sports pieds-poings: kick-boxing, K-1 rules, full-contact/boxe américaine, boxe thaïe/muay-thaï, pancrace).



② - **La deuxième catégorie** : Quant à elle permet de former et d'entraîner des personnes contre rémunération. Ces formations sont plus longues en temps de formation qu'un brevet fédéral et certifient des qualifications supérieures d'enseignant voire de cadre fédéral.

Les diplômes d'État ; (D.E.)

⇒ **Le B.P.J.E.P.S.** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, soit mention « activités physiques pour tous » (A.P.T) soit mention « jeux d'opposition sportifs » soit mention « activités pugilistiques ». Diplôme de type IV (niveau du baccalauréat). Il permet un encadrement autonome de tous les publics, d'enseigner à titre de rémunération une discipline ou un groupe de disciplines proches (Ex. : muay-thaï, kick-boxing, full-contact).

⇒ **Le D.E.J.E.P.S.** : Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. C'est un diplôme de type III (niveau du baccalauréat plus deux années d'études supérieures). Il certifie le perfectionnement dans une discipline et la formation de futur cadre fédéral.

⇒ **Le D.E.S.J.E.P.S.** : Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. C'est un diplôme de type II (niveau du baccalauréat plus trois années d'études supérieures). Il confère à son titulaire des compétences étendues dans le domaine de la performance sportive, il a vocation d'encadrement à tous les niveaux dans la structuration de la discipline, ainsi que formateur de formateur.

FAIT à VANOSC le 03 avril 2015

Le référent de la Commission Nationale d'Arbitrage
Le DTFA Xavier GAGNEUR

La Secrétaire Générale de la FBA DA
Colette VALLET

Le DTF
Franck JUDES

Le Président
Jean KLUCK